

Annexes

Annexe-1. Liste des membres de la mission d'étude

1-1. Mission d'étude du concept de base

FUKAZAWA Shinsaku	Chef de la mission 1ère Division de la Gestion des Projets, Département de la Gestion des Projets de la Coopération financière non-remboursable, JICA
OSAWA Tomohiro	Chef de Consultants / Plan d'installation Matsuda Consultants Internationl Co., Ltd.
MORIYA Hatashi	Plan d'éducation et d'environnement social Matsuda Consultants Internationl Co., Ltd.
OKAMURA Kazuomi	Architecte I Atelier d'Architecture et d'Urbanisme Co., Ltd.
NAKAYA Nobushige	Architecte II Atelier d'Architecture et d'Urbanisme Co., Ltd.
HYODO Kaname	Plan d'exécution et d'approvisionnement / Estimation de coûts Matsuda Consultants Internationl Co., Ltd.
KIKUCHI Yasu	Interprète Matsuda Consultants Internationl Co., Ltd.

1-2. Mission de présentation de la description sommaire du concept de base

M. OSAWA Tomohiro	Chef de Consultants / Plan d'installation Matsuda Consultants Internationl Co., Ltd.
M. MORIYA Hatashi	Plan d'éducation et d'environnement social Matsuda Consultants Internationl Co., Ltd.
Mme KIKUCHI Yasu	Interprète Matsuda Consultants Internationl Co., Ltd.

Annexe-2. Programme des mission d'étude

2-1. Mission d'étude du concept de base

			JICA	Consultants						
			Chef de Mission	Interprete	Chef de Consultants	Plan d'education	Metre, Plan d'exécution	Architecte 1	Architecte 2	
			FUKAZAWA	KIKUCHI	OSAWA	MORIYA	HYODO	OKAMURA	NAKAYA	
fév	le 20	van	Tokyo 12:45 >>Paris 17:25 (AF275)							
	le 21	sam	Paris 10:30 >>Yaoundé 19:05 (AF940)							
	le 22	dim	Visite des EPPs à Yaoundé (Ecoles des 1ère, 2ème et 3ème phase)						Tokyo >>Paris	
	le 23	lun	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon, au MEN et au MINEPAT						Paris >>Yaoundé	
	le 24	mar	Réunion avec le MEN, Visite de courtoisie au MFB						Préparation de	
	le 25	mer	Réunion avec le MEN, Visite de EPs à Yaoundé						l'étude sur terrain	
	le 26	jeu	Discussion sur le Procès Verbal, Consertation avec BM, Unicef et AFD						Enquetes de	
	le 27	ven	Signature sur le Procès Verbal, Rapport à l'Ambassade du Japon						prix unitaires	
	le 28	sam	Départe de Yaoundé 20:20 >>							
	le 29	dim	Paris >>						Tokyo 9:55 >> Paris 14:35 (AF271)	
mar	le 1er	lun	Collecte des documents						Paris >> Yaoundé(AF940)	
	le 2	mar	Réunion avec le MEN (Détails de l'étude sur les sites, Distribution des questionnaires: EPs des 1ère et 2ème phase)							
	le 3	mer	Yaoundé 1.5.6: Consertation avec IAEPMs, Etude des écoles existantes aux alentours							
	le 4	jeu	Yaoundé: Etude sur les lieux (Essosse, Mballa IV)							
	le 5	ven	Yaoundé: Etude sur les lieux (Mendong, Kondengui), Réunion avec APE/Comminauté							
	le 6	sam	Yaoundé: Etude sur la marché (Industries de construction, Fabliquants)							
	le 7	dim	KIKUCHI	OSAWA	MORIYA	NAKAYA	OKAMURA	HYODO		
	le 8	lun	<SUD-OUEST> Yaoundé >>Douala >>Limbe						<NORD et EXTREME-NORD>	
	le 9	mar	Limbe: Consertation avec IAEPM, Etude sur les lieux (2EPs)						Yaoundé >>Garoua	
	le 10	mer	Visite de ENIEG Limbe						Garoua >>Maroua	
	le 11	jeu	Limbe: Etude sur les lieux (2EPs), Réunion avec APE/Comminauté						Maroua: Consertation avec IAEPM, Etude sur le lieu (1EP)	
	le 12	ven	Buéa: Consertation avec IAEPM, Etude sur les lieux (2EPs)						Maroua: Etude sur les lieux (3EPs), Réunion avec APE	
	le 13	sam	Visite de ENIEG Buéa, Réunion avec la comminauté						Visite de ENIEG Maroua	
	le 14	dim	Kumba: Consertation avec IAEPM, Etude sur les lieux (2EPs)						Maroua: Etude sur les lieux (3EPs), Etude sur la marché	
	le 15	lun	Kumba: Etude sur les lieux (2EPs), Réunion avec APE/Comminauté						Garoua: Consertation avec IAEPM, Etude sur le lieu (1EP)	
	le 16	mar	Visite de ENIEG Kumba						Visite de ENIEG Garoua	
	le 17	mer	Limbe >>Douala						Garoua: Etude sur la marché et sur les entreprises locales	
	le 18	jeu	Douala: Etude sur l'écoles des 1ère phase						Garoua: Etude sur les lieux (3EPs), Réunion avec APE	
	le 19	ven	Douala: Etude sur l'écoles des 1ère phase						Garoua10:50 >>14:00 Yaoundé(UY745)	
	le 20	sam	Douala: Etude sur la marché et sur les entreprises locales						Yaoundé: Etude sur la marché et sur les entreprises locales	
	le 21	dim	Douala/Kribi: Etude sur l'écoles des 1ère et 2ème phase >>Yaoundé						Yaoundé: Etude sur la marché et sur les entreprises locales	
	le 22	lun	Reunion avec le MEN (Rapport provisoire des etudes et la preparation des etudes a la Province du Sud)							
	le 23	mar	Réunion interne							
	le 24	mer	KIKUCHI	OSAWA	NAKAYA	OKAMURA	HYODO	MORIYA		
	le 25	jeu	Sangmelima: Consertation avec IAEPM, Etude sur les lieux (3EPs), Réunion avecAPE/Comminauté						Ebolowa: Consertation avec IAEPM, Etude sur les lieux(2EPs),Réunion avecAPE/Comminauté	<<Sangmelima
	le 26	ven	Mbalmayo: Consertation avec IAEPM, Etude sur les lieux (3EPs), Réunion avecAPE/Comminauté						Mfou: Consertation avec IAEPM, Etude sur le lieu (1EP), Réunion avecAPE/Comminauté	<<Mbalmayo
	le 27	sam	Consertation avec Cellule d'exécution du projet BAD Education II, Reunion avec le MEN/DPC							
	le 28	dim	Yaoundé: Etude sur l'écoles des 1ère et 2ème phase						Etude sur la marché	Yaoundé 20:20 >>
	le 29	lun	Yaoundé: Etude sur l'écoles des 1ère et 2ème phase						Etude sur la marché, Yaoundé>> Douala	Paris06:00/13:15 >>
	le 30	mar	Etude des écoles existantes aux alentours						Etude sur la marché: Province du Sud-Ouest	(AF276) Tokyo 07:50
	le 31	mer	KIKUCHI	OSAWA	HYODO	OKAMURA	NAKAYA			
avr	le 1er	jeu	Entretien le Ministère Education Nationale, Etudes complémentaires							
	le 2	ven	Collecte des documents						Etude sur la marché (Mobilier)	
	le 3	sam	Reunion avec le MEN (Resultat final des etudes)							
	le 4	dim	Rapport à l'Ambassade du Japon Yaoundé 20:20>>						Etude sur la marché (Matériel didactique)	
	le 5	lun	Paris 6:00 / 13:15(AF276) >>						Collecte des listes de prix unitaires et des questionnaires	
	le 6	mar	Tokyo 07:50							
	le 7	mer							Reunion avec le MEN (Le plan des bâtiments)	
	le 8	jeu							Reunion avec le MEN (Le plan des bâtiments)	
	le 9	ven							Réunion finale avec le MEN	
	le 10	sam							Yaoundé 20:20(AF941) >>	
									Paris 6:00 / 23:15(AF278) >>	
									Tokyo 19:00	

MEN LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINEPAT LE MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DE LA PROGRAMMATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MFB LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDJET

2-2. Mission de présentation de la description sommaire du concept de base

			Consultants		
			Interprete	Chef de Consultants	Plan d'education
			KIKUCHI	OSAWA	MORIYA
juin	le 4	van	Tokyo 12:05 >>Paris 17:30 (AF275)		
	le 5	sam	Paris 10:20 >>Yaounde 17:55 (AF940)		
	le 6	dim	Réunion interne		
	le 7	lun	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon, au MEN et au MINEPAT		
	le 8	mar	Réunion avec le MEN (Présentation de la description sommaire), Entretien le Ministère Education Nationale		
	le 9	mer	Réunion avec le MEN (Présentation de la description sommaire)		
	le 10	jeu	Etudes complémentaires, Collecte des documents, Discussion sur le Procès Verbal		
	le 11	ven	Signature sur le Procès Verbal, Rapport à l'Ambassade du Japon		
	le 12	sam	Etudes complémentaires, Yaounde 20:10 (AF941) >>		
	le 13	dim	>>Paris 06:00 / 13:15 (AF276) >>		
	le 14	lun	Tokyo		

Annexe-3. Liste des personnes rencontrées

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Prof. Joseph Owona	Ministre de l'Education Nationale
M. Emmanuel Ngafeeson	Secrétaire d'Etat No. 1
M. Zoua Houli Abraham	Secrétaire Général
M. Owotsogo Onguene	Chef de la Division des Projets et de la Coopération (DPC)
Mme Odile Agnès Fotso	Chef de la Cellule de Coopération, DPC
Mme Monique Ndongo	Cellule de la Coopération, Chargé d'Etudes, Assistant Monde Asiatique, DPC
M. Awolo Awolo Michel	Chargé d'Etudes Assistant, Cellule de la Coopération, DPC
Mme Tsekane Marie Therese	Cellule de la Coopération, DPC
M. Janvier Esimingana	Chef de la Cellule des Projets, DPC
M. Nga Ndjodo Jean Mesmin	Ingénieur de Génie Civil, Cellule des Projets, DPC
M. Ayissi Atangana	Ingénieur de Génie Civil, Cellule des Projets, DPC
M. Joseph Mekougou Ondou	Planificateur en installations éducatives, DPC
M. Yakouba Yaya	Directeur de l'Enseignement Primaire, Maternel et Normal
M. Daniel Mongue	Sous-Directeur de l'Enseignement Primaire, Maternel et Normal
M. Simon Pierre Fouda	Chef du Service de la Gestion des Etablissements d'Enseignement Primaire
M. Dasi Ignatius Aboli	Sous-directeur de l'enseignement normal
M. Elanga Obam Georges	Directeur de Ressources Humaines
M. Kimbi Innocent N.	Cellule de la Communication (CC)
M. Elele Anselme	Cellule de la Communication
Mme Jacqueline Ntowoku	Chargé d'Etudes, Assistant No. 1, CC
M. Constant Sabang	Chargé d'Etudes Assistant, CC

PROVINCE DU CENTRE

Département de Mfou et Afambe

M Bessala Ndoh Vincent	Délégué Départemental de Mfou et Afambe
Mme Alougou Marie Madeleine	DDEN de Mfou et Afambe
M Balla Ottou I. Dieudonné	DDEN de Mfou et Afambe
M Ebolo Mimbang Raphael	DDEN de Mfou et Afambe
M Endamena Naglar	Directeur ENIEG Mfou

Département de Nyong et So'o

M. Bernard Atebede	Préfet du Département de Nyong et So'o
M. David Nwon Amougno	Deuxième Adjoint au Préfet du Département de Nyong et So'o
M. Zang Mba Obele	Maire de la commune urbaine de Mbalmayo
M. Frederic Foe Mballa	1er adjoint au maire de Mbalmayo
M. Paul Loui Mbia Mtsa	Délégué Urbanisme et Habitat et Chef Service des Domaines
M. Hermann Oba Biya	Directeur, ENIEG Mbalmayo
M. Marcellin Elouma	IAEPM, Arrondis. Mbalmayo, Dép. Nyong et So'o

Département de Mfoundi

M. Mani Pierre	Délégué Départemental de Mfoundi
Mme Catherine Edjang	Directrice, ENIEG de Yaoundé
M. Ayissi Ernest	IAEPM, Yaoundé I
M. Onana Theophile	IAEPM, Yaoundé II
Mme Lydie Maboule	IAEPM, Yaoundé III
M. Essimbi Etoundi	IAEPM, Yaoundé IV
Mme Lucienne Biya Oba	IAEPM, Yaoundé V
Mme Dora Essoh	IAEPM, Yaoundé VI

PROVINCE DU SUD**Département de Dja et Lobo**

M. Jacques Woulsou	1er Adjoint au Préfet du Dja et Lobo
M. Emame Abolo	Délégué Départemental de Dja et Lobo
M. Pierre Zeh Mbozo'o	Directeur, ENIEG Sangmélina

Département d'Océan

M. Boniface Menduga	IAEPM, Kribi
---------------------	--------------

Département de Mvila

M. Ela Ze Jules	Délégué Départemental de Mvila
M. Ntcham Bitá Bernard	Directeur ENIEG Ebolowa

PROVINCE DU SUD-OUEST**Département de Fako**

M. Okalia Bilai Bernard	Senior Divisional Officer
M. Njoh Albert	Délégué Départemental de Fako
Mme. Mbua Martha Ngowo	IAEPM, Arrondis. Buéa
M. Agbor Martin Ashu	IAEPM, Arrondis. Buéa
Mme. Agbor Ntui Ebangha Johanna	Directeur ENIEG Buéa
Mme. Kemmer Juliet Nanyango	IAEPM, Arrondis. Libmé
M. Yume Peter Ndeli	Directeur ENIEG Limbe

Département de Mémé

M. Joseph Otto Wilson	Préfet du Département de Mémé
M. Akwo John Eyoh	Délégué Départemental de Mémé
M. Munyongo Benson Betana	IAEPM, Arrondis. Kumba
M. Eyong Echaw Martin	Directeur ENIEG Kumba
Mme. Atabongakeng Prudencia Anyizi	Senior Instructor, ENIEG Kumba

PROVINCE DU LITTORAL**Département de Wouri**

Mme Yvette Kombou	IAEPM, Douala I
M. T. Ndjie Mveng	IAEPM, Douala II

M. Bikoko Bikoko	IAEPM Douala II, Chef du bureau des affaires générales (BAG)
M. Alexandre Eboule	IAEPM, Douala III
Mme Juliette Pii Ngobateki	IAEPM, Douala IV
M. Samuel L. Kotto	IAEPM, Douala IV, Chef BAG
M. Hen Ebenizer Marino	IAEPM, Douala V
M. Jacques Avele Ndene	Directeur, ENIEG Douala

PROVINCE DU EXTREME-NORD

Mr Abate Abate Lazare	Gouverneur de la Province de L'Extrême Nord
Mr Abakaka Moussa	Délégué Provincial de l'Extrême Nord

Département de Diamaré

Mr Mbourn Tissala	Délégué Départemental de Diamaré
Mr Alima Alima	Directeur ENIEG Maroua
Mr Ibrahim Joël Mamad	IAEPM Maroua

PROVINCE DU NORD

Mr Eyeia Zanga Louis	Gouverneur de la Province du Nord
Mr Ezo'o Ango René	Délégué Provincial du Nord

Département de Bénoué

Mr Ousmana Hayatou	Délégué Départemental de Benoué
Mr Mohamad	Directeur ENIEG Garoua

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DE LA PROGRAMMATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Essomba Ngoula Blaise	Directeur de la Coopération Economique et Technique
M. Emmanuel Mbarga	Economiste-Statisticien, Direction de la Coopération Economique et Technique
M. Manda Raphael	Direction de la Coopération Economique et Technique

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

M. Michel Meva'a M'Eboutou	Ministre des Finances et du Budget
M. Roger Melingui	Ministre Délégué Chargé du Budget
M. Mbah Eloundou Felix	Cabinet du Ministre Délégué Chargé du Budget

BANQUE MONDIALE

M. David Tchuinou	Economiste Principal
-------------------	----------------------

UNICEF CAMEROUN

Mme Vanya Berrouët	Education Project Officer
Mme Josephine Mbarga	Administrateur du Programme Education
Mme Liliane Njock	Assistante Programme Education

SERVICE DE COOPERATION ET D’ACTION CULTURELLE AMBASSADE DE FRANCE

M. Patrick Garrone	Attaché Culturel
M. Hugues Moussy	Expert en Education

CELLULE D’EXECUTION DU PROJET EDUCATION II (BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT)

M. Thomas Matip Matip	Coordinateur du Projet
M. Boniface Zevfack	Ingénieur Génie Civil, Coordinateur des Travaux No. 1
M. Olivier Justin Tongbong	Ingénieur Génie Civil, Contrôleur des Travaux

AMBASSADE DU JAPON

M. Masaki Kunieda	Ambassadeur plénipotentiaire
M. Yoshimasa Tominaga	Conseiller
M. Yasuo Imashiro	Premier Secrétaire
M. Koji Mizumoto	Troisième Secrétaire
Mme Akiko Tokunaga	Chargée des Affaires Politique et Culturelles

DIRECTEUR DES ECOLES

PROVINCE DU CENTRE

M. Ovambé Albert	Directeur, C-1 EPA Mfou Centre
M. Nkili Etote Aphollinaire	Directeur, C-2 EP d’Obeck Gr 1
Mme. Yolande Ourandi Evindi	Directrice, C-2 EP d’Obeck Gr 2
M. Biya Marcel	Directeur, C-2 EP d’Obeck Gr 3
M. Nguini Toamas	Directeur, C-2 EP d’Obeck Gr 4
M. Tanga Adolphe	Directeur, C-2 EP d’Obeck Gr 5
M. Dieudonné Onana	Directeur, C-2 EP d’Obeck Gr 6
M. Nkodo Azegue	Directeur, C-4 EP Ngallan
Mme. Nyondo François Chrispas	Directrice, C-5 EP Mballa IV Gr 1
Mme. Balla Balla Jean Marie	Directrice, C-5 EP Mballa IV Gr 2
Mme. Eloundou Ngah Marie	Directrice, C-5 EP Mballa IV Gr 3
M. Onana Jacques	Directeur, C-5 EP Mballa IV Gr 4
Mme. Asah née Khan Tabitha	Directrice, C-5 GBPS Mballa IV
Mme. Essam Anne Marie	Directrice, C-6 EP Kondengui IA
M. Aboudi David	Directeur, C-6 EP Kondengui IB
Mme. Ayanga Barbara	Directrice, C-6 EP Kondengui IIA
Mme. Omba Gilberte Suzanne	Directrice, C-6 EP Kondengui IIB
Mme. Tsana Anne Ipeg	Directrice, C-7 EPA Essos II Gr 1A
Mme. Zanga Zanga Philibert Martin	Directrice, C-7 EPA Essos II Gr 1B
M. Atanga Gervais	Directeur, C-7 EPA Essos II Gr 2A
Mme. Mfegue Tana Leonie	Directrice, C-7 EPA Essos II Gr 2B
M. Achinko Ajala Theresia	Directeur, C-7 GBPS Essos II Gr I
M. Akem Zacharia Tanyi	Directeur, C-7 GBPS Essos II Gr II

Mme. Yegang Jeanne Directrice, C-8 EP Mendong SIC I
M. Modo Ndje Jean Directeur, C-8 EP Mendong SIC II

PROVINCE DU SUD

M. Ze Paul Didier Directeur, S-1 EPA Sangmélina Gr 2
M. Sick Jacques Douglas Directeur, S-2 EP Akon Gr 1
M. Nogo Gabriel Directeur, S-2 EP Akon Gr 2
M. Obam Ndji Samuel Directeur, S-5 EPA Ebolowa Gr 1A
M. Medjo Mbole Directeur, S-5 EPA Ebolowa Gr 1B
Mme. Ndongo Bidjang Jean Directrice, S-5 EPA Ebolowa Gr 2
Mme. Mba Elie Directrice, S-4 EP New Bell A
Mme. Elle Abia Emile Directrice, S-4 EP New Bell B

PROVINCE DU SUD-OUEST

M. Makoge Paul Ngane Directeur, SW-1 GS Buea Town I
Mme. Mbah Clara Evenye Directrice, SW-1 GS Buea Town II
Mme. Mokake Lenore Eposi Directrice, SW-1 GS Buea Town III
M. Dze Alphonse Directeur, SW-2 EPF Buea Gr 1
Mme. Ngapeth Jeanne Darc Directrice, SW-2 EPF Buea Gr 2
Mme. Ngole Esther Munge Directrice, SW-3 GPS Mile 1 Gr 1
M. Tabot Lawrence Tabe Directeur, SW-3 GPS Mile 1 Gr 2
Mme. Julienne Yanou Directrice, SW-3 EPF Limbe II (Mile 1)
Mme. Akum Ngondo Directrice, SW-4 GS Bota I
M. Ajanoh Benjamin Ntungwa Directeur, SW-4 GS Bota II
M. John Mbella Mbonde Directeur, SW-5 Limbe Down Beach I
M. Dewimgong Ngwabete Florence Directeur, SW-5 Limbe Down Beach II
Mme. Ondobo Atangana Pauline Directrice, SW-6 EPF Limbe Gr 1
M. Sona Thomas Ebako Directeur, SW-7 GBPS Kumba Mbeng Gr 1
M. Tabe Samuuel Ashu Directeur, SW-7 GBPS Kumba Mbeng Gr 2
Mme. Zogni Tsopmeza Génévère Directrice, SW-7 GBPS Kumba Mbeng Gr 3
Mme. Sone Emilia Ahone Directrice, SW-8 GPS Kumba Town Gr 1
M. Nkem Besuamendem Richard Directeur, SW-8 GPS Kumba Town Gr 2
Mme. Diony Agnes Bedie Directrice, SW-8 GPS Kumba Town Gr 3
M. Ngwa Gabriel Elad Directeur, SW-8 GPS Kumba Town Gr 4
M. Ntungwe Ephraim Mbulle Directeur, SW-9 GS Fiango Gr 1
M. Nchofang Robert Lekeaka Directeur, SW-9 GS Fiango Gr 2
Mme. Nkem Theresia Ndeloake Directrice, SW-10 GBPS Kosala-Kumba Gr 1
M. Nivan Johanes Directeur, SW-10 GBPS Kosala-Kumba Gr 2
M. Kouamou Samuel Directeur, SW-10 GBPS Kosala-Kumba Gr 3
M. Tawamba Gobert Directeur, SW-10 EPF Kosala-Kumba Gr 2

PROVINCE DU EXTREME-NORD

M. Sadjó Jean Directeur, EN-1 EPA Founangue IA
M. Abbe Esther Ajena Directeur, EN-1 EPA Founangue IB

M. Maht Paul	Directeur, EN-2 EPA Founangue IIA
M. Gatsou Benoit	Directeur, EN-2 EPA Founangue IIB
M. Damna Dimessou	Directeur, EN-3 EP Domayo Gr 1
M. Amadou Augustin	Directeur, EN-3 EP Domayo Gr 2
M. Haman Adji	Directeur, EN-4 EP Louggol I
M. Dezoumbe Ezeohiel	Directeur, EN-4 EP Louggol II
M. Haman Yyes Pierre	Directeur, EN-5 EP Lopere I
M. Abdoul Bagui	Directeur, EN-5 EP Lopere II
M. Ngasnou Benjamin	Directeur, EN-6 EP Doualare Gr A/B
M. Dourga	Directeur, EN-7 EP Pont Vert

PROVINCE DU NORD

M. Aladji Ruben	Directeur, N-1 EP Benoue Gr 1
Mme. Djabou Jacqueline	Directrice, N-1 EP Benoue Gr 2
M. Koyabe Matakéré Mathieu	Directeur, N-2 EP Garoua I
Mme. Labou née Djuatio Françoise	Directrice, N-2 EP Garoua II
M. Malaguedjeo Fedingoa	Directeur, N-3 EP Souari Gr 1
M. Privat Etoudou Mpacko	Directeur, N-3 EP Souari Gr 2
Mme. Essaine Eba'a Jeremie	Directrice, N-4 EP Roundé Adja I
M. Nanawa Dourandi	Directeur, N-4 EP Roundé Adja II

Directeur des Ecoles du Projet don japonais en Douala

Mme. Bissohong Louise	Directrice, D1 EP Bepanda Gr 1
M. Nkameni Emmanuel	Directeur, D1 EP Bepanda Gr 2
M. Bee Guillaume	Directeur, D1 EP Bepanda Gr 3
Mme. Adjele Wilson	Directrice, D1 EP Bepanda Gr 4
M. Ngué Louis	Directeur, D2 EP Nkangmondo Gr 1
M. Maurice Epalee	Directeur, D2 EP Nkangmondo Gr 2
M. Yankam Wanji Solomon	Directeur, D4 GEPS Bepanda Gr 1A
Mme. Fohung Monica	Directrice, D4 GEPS Bepanda Gr 1B
Mme. Njabon Emilia Batchanzi	Directrice, D4 GEPS Bepanda Gr 2B
M. Kedi á Moubep Dieudonné	Directeur, D6 EP New Bell Bassa Gr 1
Mme. Thong Henriette	Directrice, D6 EP New Bell Bassa Gr 2
Mme. Djene Loky Som Pauline	Directrice, D7 EP New Bell Bamileké Gr 1
Mme. Akame Avotto	Directrice, D7 EP New Bell Bamileké Gr 2
Mme. Abee Nguema Rachel	Directrice, D7 EP New Bell Bamileké Gr 3
M. Chuanti Djofang Michel	Directeur, D7 EP New Bell Bamileké Gr 4
Mme. Ombassa Julienne	Directrice, D8 EP Cité Berge Gr 1
M. Milong Joseph	Directeur, D8 EP Cité Berge Gr 2
M. Tandio André	Directeur, D9 EP Ndogpassi 3B
M. Njonang Thomas	Directeur, D10 EP Bonadiwoto
M. Timo Mathias	Directeur, D11 EP Nyalla Nkolmbong
M. Mbabi Charles Alex	Directeur, D12 EP Logbessou
M. Mangondo Jean Brialy	Directeur, D13 EP Nylon Gr 1

Mme. Koulla Dibam Louise	Directrice, D13 EP Nylon Gr 2
M. Marga Denis Behina	Directeur, D14 GBPS Camp Militaire
M. Tsague Edouard	Directeur, D15 EP Bimbamba Gr 1
M. Kouamedjouo Paul	Directeur, D15 EP Bimbamba Gr 2
Mme. Tamanou Ntouko Roa	Directrice, D16 EP New Town Aéroport Gr 1A
M. Talla Philippe	Directeur, D16 EP New Town Aéroport Gr 1B
Mme. Wanji Colette Tankwa	Directrice, D16 GBPS New Town Aéroport
M. Emmanuel Nounga	Directeur, D17 EPF Ndobu
Mme. Lima Acha Jennet	Directrice, D17 GEPS Ndobu
Mme. Evina Michele	Directrice, D18 EPB Bonabèli Gr 2
M. Ngeme Emmanuel Chin	Directeur, D18 EPB Bonabèli Gr 1
Mme. Bolla Esther	Directrice, D19 EP Massoumbou
M. Jacques Mounyoungoa Mpendo	Directeur, D24 EP Bonassama Gr 1
Mme. Minkoanga Gertrude	Directrice, D24 EP Bonassama Gr 2
M. Roger Niat	Directeur, D20 EP Ndogbong Gr 1
M. Akoa François	Directeur, D20 EP Ndogbong Gr 2
Mme. Eyabi Comfort Alleh	Directrice, D22 GEPS Bonamoussadi

Directeur des Ecoles des Projets don japonais en Yaoundé

Mme Abessolo Atouba	Directrice, EP Ngoussou I
Mme Helena Oyongo Kaninbeni	Directrice, EP Egoussou II
M. Paul Mvilongo Obono	Directeur, EP Obobogo I
M. Dieudonné Bessong Madong	Directeur, EP Obobogo II
M. Lucie Tinguen Obono	Directeur, EP Etoudi I
Mme Anne Akono	Directrice, EP Etoudi II
Mme Tang Essomba	Directrice, EP Ekoudou I
Mme Florentine Matilde	Directrice, EP Ekoudou II
Mme Crescence Awoulbe	Directrice, EP Ekoudou EP III
Mme Dora Essoh	Directrice, EP Mvog Betsi
M. Joseph Wayoue	Directeur, EP Mvog Betsi I
Mme Louise Toko Njoh	Directrice, EP Mvog Betsi II
M. Mboua Tistet	Directeur, EP Mvog Betsi III
M. Joseph Wounvo	Directeur, EP Mvog Betsi IV

Directeur des Ecoles du Projet don japonais en Province du Sud

M. Ntcham Paul	Directeur, S1 EPA Kribi Gr 1A
Mme. Mengue Madeleine	Directrice, S1 EPA Kribi Gr 1B
Mme. Irène Gabrielle Mvoubia	Directrice, S1 EP Kribi Centre Gr 1
M. Nkoulou Enyegue Raphaél	Directeur, S1 EP Kribi Centre Gr 3
M. Eva'a Edinengo Jams	Directeur, S4 EPA Mekalat Yevol
M. Kane Mendu'a Jacques	Directeur, S5 EP Ngoulemakong
Mme. Tigui Nonga Jean Marie	Directrice, S6 EP Ekouk
M. Akou'ou Afane Grégoire	Directeur, S8 EPA Sangmélina Gr 3
M. Ndo Ze	Directeur, S8 EPA Sangmélina Gr 4

Annexe-4. Procès-verbaux

4-1. Mission d'étude du concept de base

PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE 3EME PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Cameroun (ci-après appelé "le Cameroun"), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base relative au 3ème Projet de Construction d'Ecoles Primaires en République du Cameroun (ci-après appelé "le Projet"), et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après appelé "la JICA").

La JICA a délégué au Cameroun une mission d'étude du concept de base conduite par Monsieur FUKAZAWA Shinsaku de la Première Division de la Gestion des Projets du Département de la Gestion des Projets de la Coopération non-remboursable de la JICA, et la mission séjournera au Cameroun du 21 février au 8 avril de l'an 2004.

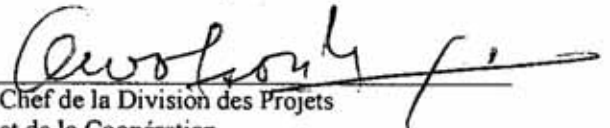
A l'issue des discussions et des études sur place, les deux parties ont abouti à un accord sur les points mentionnés dans l'appendice ci-joint.

Fait à Yaoundé, le 27 février 2004

深澤晋作

Chef de Mission de la JICA Japon

FUKAZAWA Shinsaku



Chef de la Division des Projets
et de la Coopération
Ministère de l'Education Nationale
République du Cameroun

OWOTSOGO ONGUENE Ambroise



(a)
Directeur de la Coopération Economique et
Technique
Ministère des Affaires Economiques, de la
Programmation et de l'Aménagement du
Territoire

ESSOMBA NGOULA Blaise

APPENDICE

1. OBJECTIF DU PROJET

Le Projet a pour objectif d'augmenter le taux de scolarisation et d'améliorer les conditions de travail des enfants par le biais de l'élargissement de l'accès à l'enseignement par la construction de salles de classe et d'autres ouvrages connexes dans les écoles primaires des zones ciblées de la requête.

2. ZONES FAISANT L'OBJET DU PROJET

Les zones faisant l'objet du Projet sont : les Provinces du Centre, du Sud, du Sud-ouest, de l'Extrême-Nord et du Nord.

3. ORGANISME RESPONSABLE DU PROJET

3-1 L'organisme responsable du Projet est le Ministère de l'Education Nationale.

3-2 L'organisme d'exécution du Projet est la Division des Projets et de la Coopération du Ministère de l'Education Nationale.

4. CONTENU DE LA REQUETE DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS

A l'issue des discussions avec la Mission, la partie camerounaise a présenté la requête définitive dont les composantes sont décrites en Annexe 2. La JICA examinera la pertinence de la requête et soumettra le résultat à l'approbation du Gouvernement du Japon.

5. SYSTEME DE L'AIDE FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

5-1 La partie camerounaise a pris bonne connaissance du système de l'aide financière non-remboursable du Japon expliqué par la mission et présenté en Annexe 3.

5-2 La partie camerounaise a pris bonne note des dispositions nécessaires mentionnées en Annexe 4 et s'est engagée à les prendre pour une exécution sans incident du Projet au cas où l'aide financière non-remboursable pour le Projet serait accordée par le Japon.

6. PLANNING FUTUR

6-1 La mission continuera les enquêtes sur place jusqu'au 8 avril 2004.

6-2 La JICA élaborera un rapport sommaire de l'étude du concept de base en français et détachera

vers le mois de juin 2004 une autre mission pour présenter ledit rapport sommaire à la partie camerounaise et confirmer les travaux préparatoires nécessaires à effectuer par la partie camerounaise.

- 6-3 Au cas où la partie camerounaise donnerait son accord de principe sur le rapport sommaire de l'étude du concept de base, la JICA le finalisera et l'enverra à la partie camerounaise vers le mois de septembre 2004.

7. AUTRES POINTS DISCUTES

7-1 Ecoles/sites où interviendra le Projet

Les deux parties ont convenu de ce qui suit :

- 1) Les visites de sites pour collecter les informations nécessaires à la sélection des écoles/sites où interviendra le Projet seront effectués dans ceux indiqués en Annexe 5.
- 2) Les écoles/sites où interviendra le Projet seront sélectionnés parmi ceux qui auront fait l'objet de la visite de sites par la Mission et qui auront satisfait aux critères de sélection mentionnés en Annexe 6. Il est à noter toutefois que ce n'est pas tous les sites/écoles ayant fait l'objet de la visite de site qui seront retenus par le Projet et que la taille du Projet sera déterminée par le Gouvernement du Japon.

7-2 Réduction de coûts

La partie japonaise a expliqué qu'elle procédera à la réduction de coûts de construction en réexaminant la question sous différents aspects notamment les spécifications, la qualité du matériel et des matériaux, le mode d'approvisionnement et le planning d'exécution des infrastructures scolaires à construire afin de pouvoir utiliser de la manière efficace, les fonds limités de l'aide financière non-remboursable. La partie camerounaise a pris bonne note de cette explication et s'est engagée à fournir ses appuis à cet effet.

7-3 Lettre d'attribution des terrains

La partie camerounaise s'est engagée à remettre à la Mission les lettres d'attribution de terrain des écoles/sites indiqués en Annexe 5 avant la fin de la période de l'étude sur place.

7-4 Affectation des instituteurs

La partie camerounaise s'est engagée à mobiliser et à affecter dans les écoles où interviendra le Projet les instituteurs nécessaires au fonctionnement des infrastructures scolaires qui seront construites par le Projet.

- 7-5 La partie camerounaise a expliqué que le conseil d'école assumera la responsabilité quant à l'entretien des infrastructures scolaires construites et des équipements fournis par le Projet et que le Ministère de l'Education Nationale lui fournira ses appuis.



7-6 Remboursement de la TVA imposée sur le matériel et les matériaux destinés à la réalisation du Projet

La partie camerounaise s'est engagée à assurer sûrement et promptement le remboursement de la TVA imposée sur le matériel et les matériaux destinés au Projet.

7-7 Dédouanement des matériels et matériaux importés destinés à la réalisation du Projet

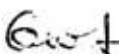
La partie camerounaise s'est engagée à faire le nécessaire pour que les matériels et matériaux destinés à la réalisation du Projet soient dédouanés promptement. En effet, elle a expliqué qu'en général le dédouanement peut se faire en une semaine et s'est engagée à faire les démarches auprès des organismes compétents pour accélérer le dédouanement en cas de retard dans les procédures de dédouanement sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale.

7-8 Travaux à la charge de la partie camerounaise

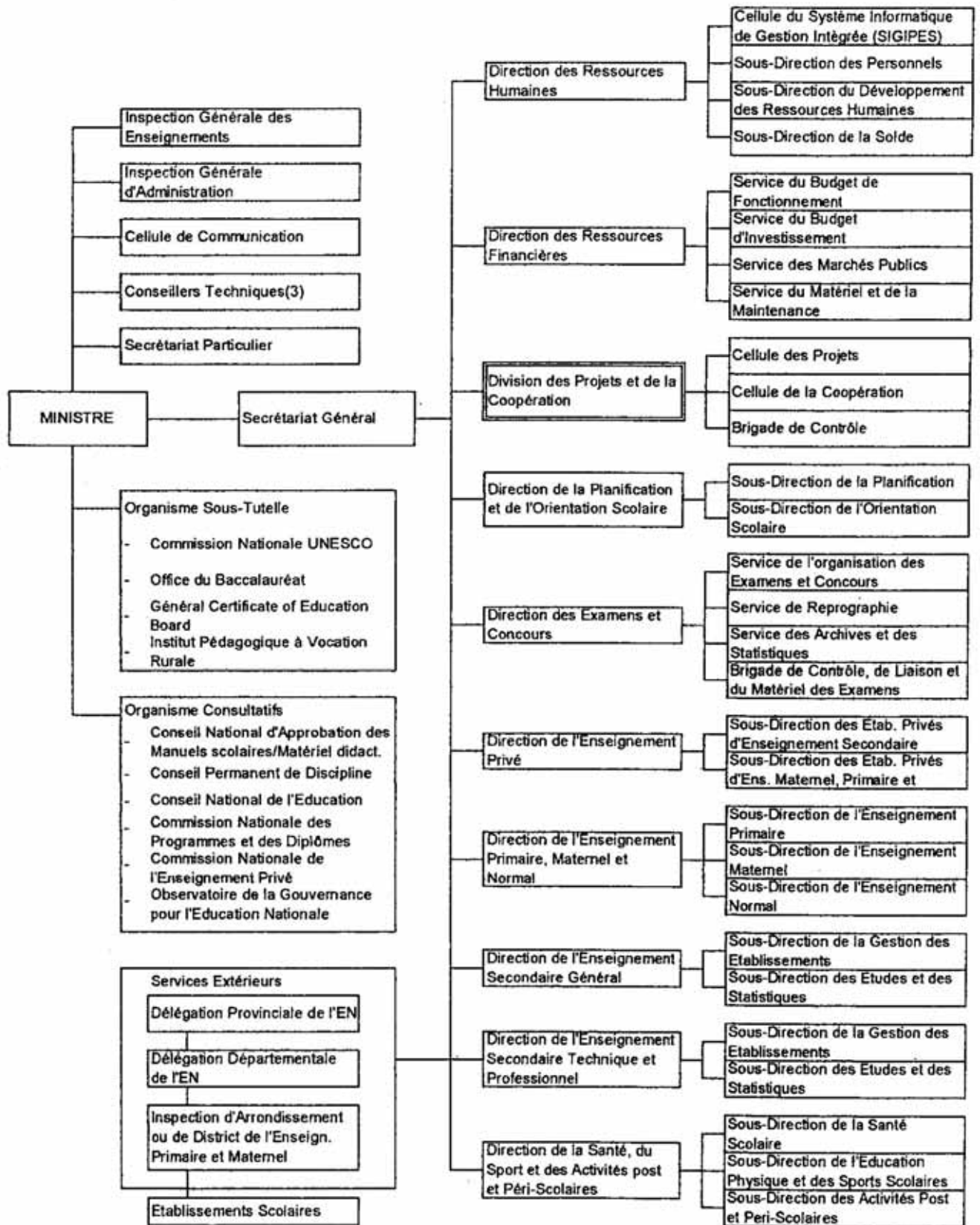
La partie camerounaise a pris bonne note des travaux à sa charge en particulier la construction de murs de clôture qui sont indispensables afin d'assurer la sécurité des infrastructures, équipements et élèves et s'est engagée à les exécuter sûrement et promptement.

7-9 Ratio élèves/classe

La partie camerounaise a expliqué que dans un texte officiel actuellement en vigueur le ratio élèves/classe normal est de 60 et que la requête du Projet a été élaborée sur la base de ce texte. Cependant, du fait que les plans nationaux se fixent comme objectif à long terme un ratio élèves/classe de 50, des salles de classe d'une capacité d'accueil de cinquantaine d'élèves seront envisagés au cas où elles seraient jugées pertinentes dans les écoles ciblées par le Projet.



ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE



ANNEXE 2 : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS OBJET DE LA REQUETE

1. Construction

- 1) Salles de classe
- 2) Bureau du directeur
- 3) Magasin
- 4) Salles polyvalentes
- 5) Blocs sanitaires ou latrines

2. Mobiliers

- 1) Tables-bancs pour élèves
- 2) Tables et chaises pour les maitres
- 3) Table et chaise pour les directeurs
- 4) Tables et chaises dans la salle polyvalente
- 5) Chaises pour visiteurs
- 6) Panneaux d'affichage

3. Matériels didactiques

- 1) Règle
- 2) Equerre de 45 et 60 degrés
- 3) Rapporteur
- 4) Compas
- 5) Té
- 6) Brosse effaceur pour tableau
- 7) Carte mondiale
- 8) Carte d'Afrique
- 9) Carte du Cameroun
- 10) Planche de langue (SIL,CP)
- 11) Planche de science (CE1, CE2, CM1, CM2)
- 12) Globe terrestre

[Signature]

[Signature]

[Signature]

ANNEXE 3 :

SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

1. Schéma de la Coopération Financière non-remboursable

1) Procédure de la Coopération Financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

- Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)
- Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)
- Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)
- Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)
- Exécution (Mise en œuvre du Projet)

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon prend sa décision sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA apporte son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2) Caractéristique de l'Etude

1. Le contenu de l'Etude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document

de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant :

- Confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire. nécessaires à l'exécution du Projet
- Evaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- Confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- Préparer un plan de base du Projet
- Estimer les coûts du Projet.

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2. Sélection des consultants

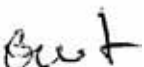
En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir précédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

3) Schéma de l'aide financière non-remboursable du Japon

1. Qu'est qu'une aide financière non-remboursable?

Le Programme d'aide Financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide



financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

2. Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

3. Durée de l'aide

La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

4. L'achat de produits/prestation de service

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques Japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaire à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5. Nécessité de vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.







6. Dispositions demandées au Gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires a l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas ou le Projet consiste à fournir des équipements,
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable.
- (5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire de la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

7. "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les Equipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable,

8. "Réexportation"

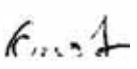
Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

9. Arrangement bancaire(A/B)

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière Non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays

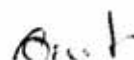






bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés

- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

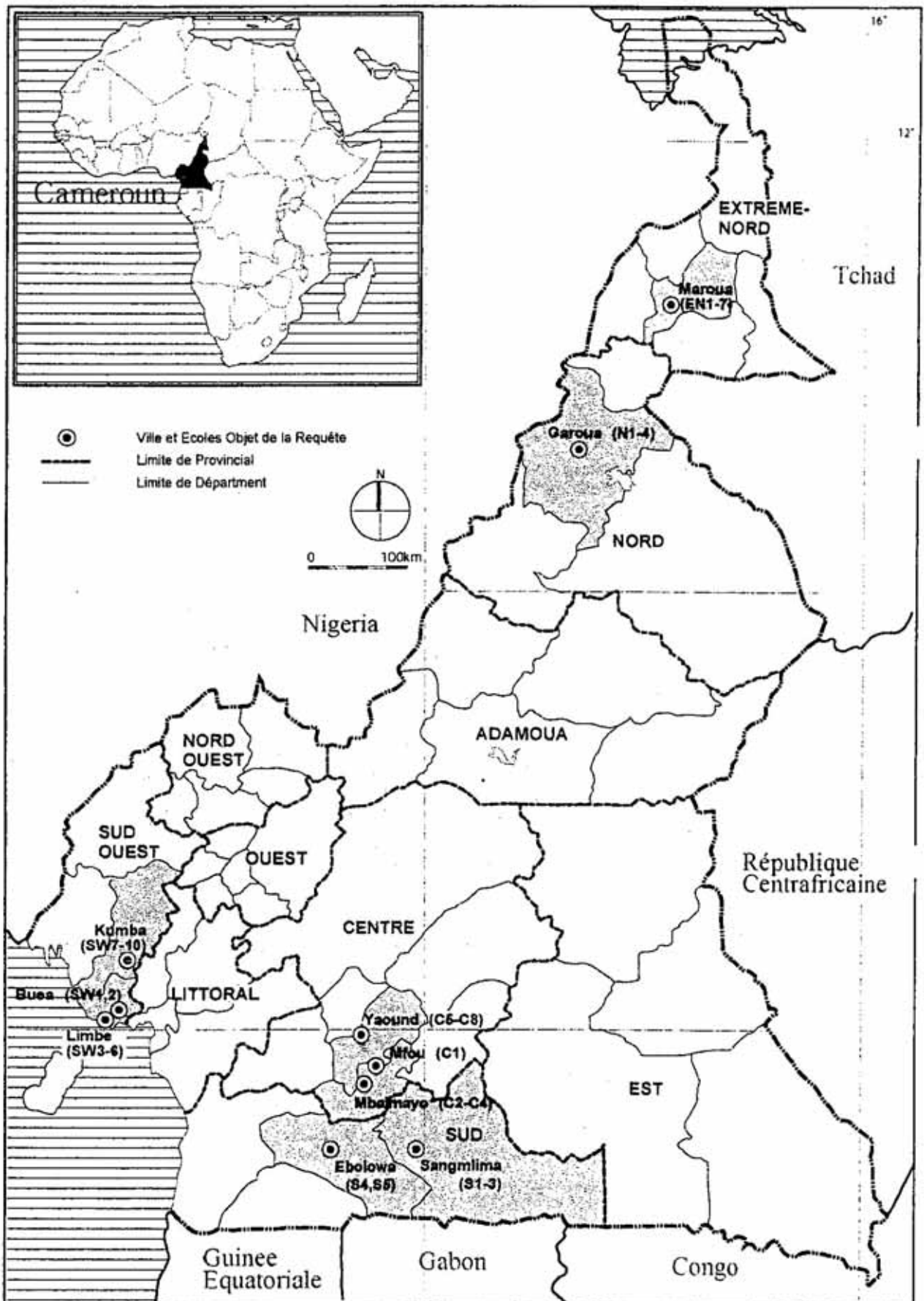


ANNEXE 4: MEASURES A PRENDRE PAR CHAQUE GOUVERNEMENT

No	Eléments	à couvrir par la partie japonaise	à couvrir par la partie camerounaise
1.	Obtenir des terrains suffisantes		●
2.	Défrichage et mise à niveau de terrains si nécessaire		●
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour de terrains		●
4.	Construction du parking	●	
5.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	●	
	2) A l'extérieur du site		●
6.	Construction de bâtiments	●	
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Electricité		
	a. Branchement de sites à la ligne de distribution		●
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur de sites	●	
	c. Le transformateur et disjoncteur principal	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoir de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage		
	a. Branchement de sites au réseau de drainage de la ville (égout, eau des pluies, etc.)		●
	b. Système de drainage (évacuation des eaux de toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluies et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		●
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur de sites	●	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine		●
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		●
	b. Equipements concernant le Projet	●	
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaire du Japon	●	
	2) Exonération d'impôt et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	●	
10.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		●
11.	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire de la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés.		●
12.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable		●
13.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaire à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

ANNEXE 5 : ZONES ET ECOLES FAISANT L'OBJET DE LA REQUETE

PROVINCE	DEPARTMENT	ARRONDISSEMENT	ECOLE	
CENTRE (1ère Phase)	MFOU et AFAMBE	Mfou	C-1	EP/EPA Mfou Centre
		NYONG et SO'O	Mbalmayo	C-2
	C-3			EPA Oyack
	C-4			EP Ngallan
	MFOUNDI			Yaoundé 1
		Yaoundé 4	C-6	EP Kondengui
		Yaoundé 5	C-7	EPA Essos
		Yaoundé 6	C-8	EP Mendong
SUD (1ère Phase)	DJA et LOBO	Sangmelima	S-1	EPA Mbéli
			S-2	EP Akon
			S-3	EP Monavebe
	MIVILA	Ebolowa	S-4	EP New Bell
			S-5	EP Annexe d'Ebolowa
SUD-OUEST (2ème Phase)	FAKO	Buéa	SW-1	GS Buéa Town
			SW-2	EPF Buéa Groupe 1/2
		Limbe	SW-3	GS Mile 1
			SW-4	Bota
			SW-5	GS Limbe Down Beach
			SW-6	EPF Limbe Down Beach
	MEME	Kumba	SW-7	GS Kumba Mbeng
			SW-8	GPS Kumba
			SW-9	EPF Fiango
			SW-10	GBPS Kosala
EXTREME-NORRD (3ème Phase)	DIAMARE	Maroua	EN-1	EPA Founangue Gr 1A/1B
			EN-2	EPA Founangue Gr 2A/2B
			EN-3	EP Domayo I/II
			EN-4	EP Louggol I/II
			EN-5	EP Lopere Gr 1/2
			EN-6	EP Doualare
			EN-7	EP Pont Vert
NORD (3ème Phase)	BENOUA	Garoua	N-1	EP Benoua 1/2
			N-2	EP Garoua Groupe I/II
			N-3	EP Souari 1/2
			N-4	EP Roumde Adja 1/2



ANNEXE 6 : CRITERES DE SELECTION DES ECOLES CIBLEES DU PROJET

Sur la base du résultat des visites de sites, les écoles retenues par le Projet seront sélectionnées parmi les écoles ayant satisfait aux critères ci-dessous indiqués :

- a) Ecole pour laquelle les efforts propres du Gouvernement camerounais et des populations locales ne peuvent pas subvenir aux besoins et où aucun projet de construction financé par d'autres partenaires n'est programmé ;
- b) Ecole pour laquelle une copie du document qui prouve le droit d'utilisation de terrain est remise à la partie japonaise durant la période de l'étude sur place ;
- c) Ecole où il existe un terrain adéquat pour construire les infrastructures scolaires envisagées et dont les conditions topographiques et géotechniques et celles aux alentours ne forment pas d'obstacle à la construction ;
- d) Ecole dont le terrain est pourvu d'une voie d'accès permettant d'amener les matériels et matériaux de construction et praticable même en saison de pluies ;
- e) Ecole où il n'existe pas d'obstacle naturel, environnemental et social qui pourrait porter atteinte à la sécurité des travaux et du personnel durant les travaux de construction ;
- f) Ecole pour laquelle le Gouvernement camerounais peut prévoir à sa charge les salles de classe de substitution lorsqu'il s'agit de construction en remplacement de salles de classe existantes ;
- g) Ecole pour laquelle les instituteurs en nombre nécessaire peuvent être affectés et la dotation budgétaire à cet effet peut être assurée après la construction de salles de classe ;
- h) Ecole pour laquelle les collectivités et communautés locales peuvent avoir une profonde compréhension et fournir leurs appuis au fonctionnement et à l'entretien de l'école.

Parmi les écoles ayant satisfait les critères ci-dessus mentionnés, celles qui sont dans les conditions ci-après seront prioritaires :

- a) Ecoles dont les classes sont à effectifs pléthoriques avec un ratio élèves/classe élevé ;
- b) Ecole dont les salles de classe existantes sont en état de délabrement avancé à tel point qu'elles doivent être remplacées en urgence afin de pouvoir offrir un cadre scolaire sûr ;
- c) Ecole dont le nombre de salles de classe nécessaires est tel qu'il permet d'avoir un impact suffisant par rapport au coût investi.

B

B

Gaut